

EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment autorisés par leur gouvernement respectif, ont signé le présent Traité.

FAIT à ..... *Berne* ....., le ... *7 octobre* ... *1993* ..,

en français et en anglais, les deux textes faisant également foi.

Pour le Gouvernement

du Canada:

Jacques S. Roy

*Jacques S Roy*

Pour la Confédération

suisse:

Arnold Koller

*A. Koll*